

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 janvier 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé

NOR : SSAR1930008A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports;

Vu l'arrêté du 22 septembre 2014 modifié portant composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État;

Vu le procès-verbal établi le 10 décembre 2018 par le bureau de vote central à l'issue des élections au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés des affaires sociales et de la santé :

Syndicat UNSA

Membres titulaires

Mme Chantal DIEMONT, DRJSCS Île-de-France.

M. Stéphane BLANCHON, ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

M. Julien KOUNOWSKI, DRJSCS Hauts-de-France.

M. Frédéric LE LOUEDEC, ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

M. Thierry MATHIEU, ARS PACA.

Membres suppléants

M. Philippe MURAT, direction générale de la santé.

M. Pascal LEPRETRE, direction générale de la santé.

M. Jean-Pierre SEVERE, DRJSCS Île-de-France.

Mme Sophie JACQUOT-GAUTUN, direction des affaires juridiques.

Mme Emmanuelle SANGNIER, ARS Pays de la Loire.

Syndicat UFSE CGT

Membres titulaires

Mme Françoise CREAC'H CADIC, DRJSCS Bretagne.
Mme Catherine MARTY, administration centrale.
M. Olivier MIFFRED, ARS Île-de-France.
M. Laurent ORTIC, ARS Occitanie.

Membres suppléants

M. Robert GUTIERREZ, administration centrale.
Mme Cécile DANIEL, mission d'appui aux équipes systèmes d'information et communication.
M. Christophe CHALVET, administration centrale.
M. Nicolas TASSO, mission nationale de contrôle.

Syndicat CFDT INTERCO

Membres titulaires

Mme Cathy AUGER DUBOIS, ARS Pays de la Loire.
M. Damien DURAND, DRJSCS Île-de-France.
Mme Jacqueline FIORENTINO, DRJSCS Île-de-France.
M. Georges AMARANTHE, ARS Normandie.

Membres suppléants

M. Jean-François BARRUEL, DRJSCS Occitanie.
M. Alain OLMOS, direction des ressources humaines.
Mme Martine LEVEQUE, ARS Nouvelle-Aquitaine.
Mme Lydie DURAY-WELSCH, DDCS Val-d'Oise.

Syndicat FO

Membres titulaires

M. Juan NAVARRO, ARS Occitanie.
Mme Angèle-Marie FRANCISCHI, DDCS Alpes-Maritimes.

Membres suppléants

M. Arnaud TRANCHANT, ARS Nouvelle-Aquitaine.
Mme Marie-Pierre FILLON, ARS Île-de-France.

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 janvier 2019.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels,*
M.-F. LEMAÎTRE